

MONTREUX-CHÂTEAU (90)
Site médiéval de la motte

Compte rendu de la réunion du 13 avril 2018
Mairie de Montreux-Château
Visite du site

Membres présents

M. Laurent CONRAD, maire de Montreux-Château et président de l'Association du Site Médiéval de Montreux-Château ; M. Claude MIGEON, trésorier de l'association ; M. Lucien PERRIN, secrétaire de l'association ; Mme POITIER, adhérente.

Communauté d'agglomération Grand Belfort : M. Manuel RIVALAIN, directeur adjoint culture sport et tourisme.

DRAC Bourgogne-Franche-Comté :

Service régional de l'archéologie : M. Damien MARTINEZ, Mme Célia PROST, Mme Annick RICHARD,

Conservation régionale des monuments historiques : M. Romuald GOUDESEUNE, M. Hervé LOMAZZI,

UDAP Territoire de Belfort : M. Gaël NOBLANC.

Les discussions lors de la réunion du 26 octobre 2016 avaient débouché sur la possibilité d'une étude de bâti du site de la motte castrale (cf. compte rendu de réunion). Pour répondre à la demande récente du président de l'Association du Site Médiéval sur les suites à donner quant à la poursuite de la valorisation du site, Mme Richard a souhaité que les services de la DRAC en charge de la protection du patrimoine rencontrent l'association sur place.

Projet actuel de mise en valeur de la motte castrale :

La motte, inscrite à l'inventaire supplémentaire des MH depuis le 28 décembre 1994, est située de l'autre côté de la rivière Saint-Nicolas (parcelles cadastrales n° 45, 46 et 47).

Monsieur le Maire, président de l'association, et les membres de l'association rappellent les réalisations déjà effectuées qui ont tenu compte des préconisations de la DRAC pour la conservation du site (cf. comptes rendus des réunions du 21 mai 2014 et du 26 octobre 2016) :

- réhabilitation de la chapelle Sainte-Catherine, contrôlée par l'UDAP ;
- diagnostic archéologique réalisé en 2012 dans le cadre de la restauration de la chapelle et de la pose de drains destinés à recueillir les eaux de la toiture. Les sondages archéologiques implantés autour de la chapelle ont mis en évidence la présence de l'ancien cimetière et l'existence de deux églises successives. La plus ancienne est d'origine médiévale, sans doute en lien avec la motte castrale, et la deuxième correspond à l'église reconstruite en 1708 et utilisant de nombreux remplois provenant de l'ancien édifice ;
- défrichage de la motte réalisé par l'association au début de l'année 2016 ;
- pause de la passerelle en bois sur la rivière Saint-Nicolas au cours de l'année 2017 ;
- entretien de la parcelle 46 qui reste actuellement privée ; un accord entre la mairie et le propriétaire permet de procéder à cet entretien réalisé en partie par un petit troupeau de chèvres.

Les intentions de l'association sont de poursuivre la réhabilitation du site historique du village de Montreux-Château avec comme principal projet la création d'un chemin piétonnier dans le prolongement de la rue de l'ancienne église et continuant jusque sur la motte.

Le Grand Belfort soutient ce projet de valorisation et assure une partie du financement du chemin piétonnier (il a déjà financé la construction de la passerelle).

Des substructions cachées par le couvert végétal sont apparues lors du défrichage de la motte. C'est pourquoi il avait été demandé en 2016 de ne pas effectuer immédiatement l'aménagement du cheminement piétonnier pour limiter l'accès au site et sa dégradation et, avant toute mise en valeur de la motte elle-même, il avait été envisagé une étude d'archéologie du bâti pouvant être assortie de sondages.

Les préconisations prises au cours de la réunion du 13 avril 2018 sont les suivantes :

– Avant tout projet de valorisation sur la motte médiévale, des recherches archivistique et archéologique englobées dans une étude de bâti s'imposent. Ces recherches permettront de compléter la connaissance actuellement lacunaire et imprécise du site.

L'étude de bâti comprendra plusieurs étapes :

- . recherche documentaire sur l'histoire du site (archives textuelles et planimétriques). Actuellement, aucun plan ancien n'est connu et les données historiques doivent être validées. Cette recherche pourra notamment s'appuyer sur les données déjà accumulées dans le dossier de protection de la conservation régionale des Monuments Historiques ;
- . réalisation d'un relevé numérique de terrain par la méthode du Lidar (éventuellement embarqué sur un drone), voire par le biais d'un levé micro-topographique de la motte et de son environnement large ;
- . prospection géophysique de l'espace ouvert et vierge de construction sur et autour de la motte, afin d'établir la relation entre les anomalies de terrain repérées alentour et la motte et afin d'appréhender l'environnement proche de la motte (basse-cour, tour de guet, entre autres) ;
- . les données de cette prospection serviront ensuite à cibler l'étude proprement dite de la motte par une analyse du bâti éventuellement assortie de sondages archéologiques.

Les résultats de l'étude permettront d'orienter et d'affiner la mise en valeur du site et d'être au plus proche de la réalité médiévale. La production d'une ou plusieurs esquisses d'un projet de valorisation pourra alors être envisagée. Les esquisses seront discutées au sein d'un comité composé de tous les partenaires.

Un cahier des charges de cette étude globale de bâti sera rédigé par les services de la DRAC. Ce dispositif peut être financé à hauteur de 40 % par la DRAC.

– L'interdiction d'accéder au site de la motte doit être maintenue, tant que les recherches archéologiques et les restaurations nécessaires ne seront pas terminées.

– La mise en valeur du site pourra comprendre le cheminement piétonnier, une évocation des constructions médiévales, plusieurs panneaux informatifs et la possibilité d'un audio-guide.

Un panneau de présentation du site est déjà installé au niveau de la chapelle Sainte-Catherine grâce à la signalétique du Conseil régional. Ce panneau doit être changé, actualisé et accompagné d'un ou plusieurs panneaux. Ils peuvent être financés par le Conseil régional ou la Communauté d'agglomération du Grand Belfort. Les textes pourront être rédigés par l'association en partenariat avec les services de la DRAC. Deux panneaux d'informations générales pourraient dès à présent être réalisés : l'un situé au niveau de la chapelle Sainte-Catherine et l'autre au niveau de la passerelle.

– Il est convenu de la nécessité d'un pilotage du projet. L'agence d'urbanisme du territoire de Belfort pourrait assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

– Une réglementation spécifique pourrait être étudiée dans la révision en cours du PLU pour la zone immédiate autour de la motte (dégagement de perspectives majeures, importance de la vision sur les toitures, gabarits particuliers ou attentes architecturales spécifiques en corrélation avec la valorisation du site ? (UDAP en concertation avec la municipalité et le bureau d'étude PLU).

– Les deux pierres tombales de la famille de Reinach conservées à la chapelle Sainte-Catherine pourraient être protégées au titre des objets mobiliers. La demande de protection doit être transmise auprès du Conservateur régional des monuments historiques à la DRAC.

– Un bahut conservé à la mairie de Montreux-Château aurait pu appartenir à la famille Reinach. Une expertise s'avère nécessaire pour confirmer cette supposition, dont une analyse dendrochronologique qui permettrait de dater le bois.

Besançon, le 23 juillet 2018

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
et par délégation,

Pour la Directrice régionale des affaires culturelles, et
par délégation,

Le Directeur du Pôle Patrimoines et Architecture,



Michel PRESTREAU